



D.2026.02.11.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

6 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1- Organisation du services affaires financières – transformation de deux emplois existants au sein de la direction des affaires juridiques et financières – Mobilité interne et procédure de recrutement. Poste de chargé d'études patrimoniales et outils financiers – cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Poste de gestionnaire financier – cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs territoriaux

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Contexte/argumentaire

À ce jour, l'organigramme du service des affaires financières est composé de six collaborateurs, dont deux postes sont actuellement vacants (un poste d'adjoint/responsable du service comptabilité en catégorie A et un poste de gestionnaire comptable en catégorie C).

L'analyse du fonctionnement actuel du service conduit à envisager une évolution de son organisation.

Le maintien d'un poste d'adjoint chargé de la supervision des gestionnaires comptables ne semble plus justifié. En revanche, un fonctionnement reposant sur quatre agents seulement ne permet pas de faire face à l'activité croissante du service, et plus particulièrement aux enjeux liés à la gestion de l'inventaire.

Ainsi, il est proposé :

- de supprimer à terme le poste d'adjoint du service sur l'organigramme actuel, portant l'effectif cible à cinq agents au lieu de six ;
- de revoir la répartition des missions au sein du service et d'adapter les profils des postes actuels afin de répondre aux besoins identifiés.

Dans ce cadre, la transformation de deux emplois existants est proposée :

- Le poste de "Gestionnaire comptable et patrimonial", actuellement occupé, serait transformé en "Chargé d'études patrimoniales et des outils financiers". Cette évolution vise à retirer les missions d'exécution comptable afin de recentrer le poste, dans un premier temps, sur le suivi patrimonial, en lien avec les demandes de la Paierie dans le cadre de la convention de partenariat. Ce poste aurait également vocation à assurer le développement d'outils informatiques et de pilotage au sein du service.
Compte tenu de la technicité attendue et de la transversalité des missions, il est proposé de transformer ce poste en catégorie A (cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs, au regard de la compétence informatique souhaitée).
- Le poste de gestionnaire comptable, actuellement vacant, serait repositionné sur un périmètre davantage financier, intégrant notamment :
 - le mandatement des échéances de dette,
 - la fiscalité (déclarations de TVA, suivi des taxes foncières),
 - les dépenses de personnel et autres opérations RH (guide du déplacement, remboursement des frais de déplacement et de mission, rémunérations extérieures, médecine du travail, accidents du travail),
 - les opérations de fin d'exercice,
 - un appui sur les questions budgétaires et de suivi financier,
 - et une suppléance sur le mandatement des factures et le suivi des immobilisations

Compte tenu de la polyvalence attendue, il est proposé d'ouvrir ce poste en catégorie B, ou de le maintenir en catégorie C, sous réserve d'une expérience confirmée sur des missions financières en collectivité territoriale.

Ainsi, le **Chargé d'études patrimoniales et outils financiers** devra avoir une *vision stratégique globale des enjeux financiers et patrimoniaux, et d'une compétence avérée en outils informatiques et en exploitation des systèmes d'information*.

Une expérience professionnelle en collectivité d'au moins cinq ans en gestion et suivi d'inventaire comptable est requise. Une expérience également dans le domaine des systèmes d'information, de l'ingénierie informatique ou du pilotage d'outils financiers serait fortement appréciée.

Le **gestionnaire financier** devra disposer de solides compétences en gestion financière et budgétaire, et d'une maîtrise opérationnelle des procédures comptables. Une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine financier ou comptable en collectivité territoriale est attendue.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait être retenue, les postes pourront être pourvu par voie contractuelle (article L332-8 du Code général de la fonction publique).

Les rémunérations brutes annuelles seront calculées par référence au traitement indiciaire afférent aux grades suivants selon les postes :

Chargé d'études patrimoniales et outils financiers :

L'échelon de recrutement dans le grade d'ingénieur ou d'attaché sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle et en fonction du diplôme détenu par le candidat par application du barème suivant :

- *Moins de 3 ans d'expérience : jusqu'au 2ème échelon du grade d'ingénieur ou d'attaché.*
- *De 3 à 6 ans d'expérience : au 3ème ou 4ème échelon du grade d'ingénieur ou d'attaché.*
- *Au-delà de 6 ans : A partir du 5ème échelon du grade d'ingénieur ou d'attaché.*

Poste de gestionnaire financier :

L'échelon de recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs et rédacteurs territoriaux sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- *Moins de 5 ans d'expérience : jusqu'au 5ème échelon du grade de rédacteur.*
- *Au-delà de 5 ans d'expérience : A partir du 6ème échelon du grade de rédacteur ou du 3ème échelon de rédacteur principal de 2ème classe.*
- *Moins de 5 ans d'expérience : jusqu'au 6ème échelon du grade d'adjoint administratif.*
- *Au-delà de 5 ans d'expérience : A partir du 7ème échelon du grade d'adjoint administratif ou 4ème d'adjoint administratif principal de 2ème classe.*

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à Tisséo Collectivités ainsi que des avantages acquis de la collectivité.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à modifier les contenus des postes existants, et à les pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

D.2026.02.11.6.1

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications relatives aux contenus des deux emplois précités et la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à engager la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de gestionnaire financier relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs territoriaux conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à pourvoir le poste chargé/chargée d'études patrimoniales et des outils financiers relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES